



Brevet Fédéral « JEUNE ENCADRANT »

La **LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE LORRAINE** organise un stage de formation pour l'obtention du diplôme de **JEUNE ENCADRANT**,

Le contenu sera individualisé pour chaque jeune
La formation se fait sur une à deux SAISONS

La Ligue retiendra un MAXIMUM de 6 stagiaires pour cette première session
2 inscriptions maximum par Club

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le **BFJE** participe à l'activité bénévole d'encadrement de la pratique du Tir Sportif pour les jeunes licenciés des catégories Minime 2 à Junior 3 inclus.

Cette activité s'exerce **exclusivement dans le cadre d'une structure d'apprentissage de club type Ecole de Tir sous la responsabilité d'un entraîneur de club diplômé de la FFTir jouant le rôle de tuteur** (initiateur ou animateur de club par dérogation du RFL, entraîneur 1^{er} ou 2^{ème} degré, CQP « Moniteur de Tir sportif » ou DE/DESJEPS « Mention Tir Sportif »), avec un suivi et un accompagnement sur toutes les actions par le jeune encadrant jusqu'à ses 18 ans.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Prérequis

- ▶ **Être licencié** à la FFTir depuis deux ans minimum (troisième saison sportive)
- ▶ **Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir sportif** de moins de trois mois (la photocopie de la licence 2018/2019 validée par le médecin suffit)
- ▶ **Avoir au moins 14 ans** au début de la formation et présenter une autorisation parentale
- ▶ **Être titulaire de la cible verte du dispositif « Cibles Couleurs »** (ou en cours d'obtention, c'est-à-dire posséder un niveau orange, la cible verte devant impérativement être passée avant la fin de la formation)
- ▶ **Avoir l'avis motivé de son Président de club** sur la fiche d'inscription
- ▶ **Avoir un tuteur** (entraîneur de club diplômé actif, c'est-à-dire ayant suivi une action de formation continue durant l'olympiade en cours)

Nota : l'avis motivé n'est pas une autorisation de pouvoir suivre la formation, cela signifie que le Président de club est informé qu'un tireur désire s'inscrire en formation d'encadrement.

ORGANISATION DE LA FORMATION

La durée globale de la formation alternée est de 50 heures se décomposant en :

- 3 heures de positionnement
- 12 heures de formation initiale (dispensées par l'Equipe technique régionale – ETR)
- Encadrement de 35 séances (une séance représentant environ 1h) dans le cadre de la formation en alternance, étalées sur une ou deux saisons sportives (situation pédagogique en club). Cette partie de la formation sera conduite en fonction de la maturité, de l'engagement, du niveau de « Cibles Couleurs » acquis et de l'expérience accumulée par les stagiaires, mais aussi des modalités d'organisation du club.

La journée de positionnement : La demi-journée de positionnement des stagiaires est obligatoire dans la conception de cette formation. Elle permet de sensibiliser les futurs stagiaires sur les attentes de la formation. A l'issue de cette demi-journée, qui servira à évaluer le niveau des candidats et éventuellement à améliorer leurs savoir-faire (pratique personnelle Carabine et Pistolet 10m ou Plateau en tirs épaulé et désépaulé), une documentation technique et pédagogique sera distribuée par les formateurs. La présence du tuteur est obligatoirement requise sur cette demi-journée de positionnement.

La formation initiale organisée par l'ETR : elle est entièrement dévolue à traiter le programme fédéral (3 Unités de Compétences – UC). Cette partie est au cœur du programme de formation. Elle est traitée par le RFL et les membres de l'ETR. Favorisant les capacités du candidat à aider l'entraîneur du club à encadrer la pratique du Tir sportif en toute sécurité et à se situer au sein de la structure club, elle s'appuie sur des interventions liant théorie et pratique. Elle est notamment destinée à préparer, puis à réguler, le travail en alternance réalisé au sein du club. A ce titre, la présence du tuteur est recommandée.

La formation en alternance au sein d'un club : elle consiste en un stage en situation au sein d'un club, permettant au futur jeune encadrant la mise en pratique, au cours de sa formation initiale, des actions d'encadrement de l'activité pour un public de type école de tir (35 séances). Un tuteur de stage sera défini pour chaque stagiaire parmi les personnes-ressources du club, reconnues et formées par le RFL (soit à l'occasion d'une formation spécifique, soit dans le cadre de l'accompagnement du jeune encadrant lors des diverses journées de formation) ou par défaut parmi les membres de l'ETR. Le tuteur devra obligatoirement avoir suivi une action de formation continue au cours de l'olympiade. Les éléments clés de la formation en alternance seront consignés dans un « Livret de formation » remis à chaque candidat lors du positionnement.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme est articulé en Unités de Compétences faisant référence à plusieurs thèmes qui seront développés lors de la formation initiale dispensée par l'ETR et en alternance au sein du club, tant du point de vue théorique que pratique, au moyen d'exposés, d'élaboration de fiches, de mise en situation pratique et d'atelier.

A) Capacité à initier au Tir Sportif en toute sécurité

UC 1 Compétence à organiser la sécurité de la pratique (2 heures)

Être capable d'accompagner l'entraîneur dans la mise en place des situations d'apprentissage du tir sportif en toute sécurité pour les pratiquants de l'école de tir.

UC 2 Compétence à accueillir, accompagner et animer (3 heures)

Être capable d'assister l'entraîneur dans l'accueil d'un public de type école de tir, pour répondre à ses interrogations sur la pratique du Tir sportif de loisir ou de compétition.

UC 3 Compétence à encadrer le tir sportif (7 heures)

Etre capable d'aider l'entraîneur en plaçant les jeunes sportifs de l'école de tir dans les meilleures conditions de réussite, de plaisir et de sécurité.

VALIDATION DE LA FORMATION

L'obtention du diplôme jeune encadrant sera prononcée par le président de ligue et le RFL si les conditions énoncées ci-dessous sont remplies. La validation de la formation sera effective suite à la réalisation des épreuves suivantes.

Nota : si la cible verte n'est pas déjà acquise, celle-ci doit obligatoirement être obtenue avant la validation finale de la formation.

A – Épreuve pratique : épreuve portant sur la capacité à organiser la sécurité de la pratique (UC1). Organisée tout au long de la formation en alternance, en contrôle continu.

B – Épreuves pédagogique et technique : elles portent sur la capacité à accueillir, accompagner (UC2) et faire pratiquer le Tir Sportif (UC3). Ces deux évaluations sont réalisées tout au long de la formation sous forme de contrôle continu à l'aide du « Livret de formation ».

C1 – Épreuve pratique en compétition : cette épreuve est obligatoire, non pénalisante : elle consiste simplement à participer à un match officiel (RGS). Les manches qualificatives pour les Championnat de France des clubs peuvent être prises en compte.

C2 – Épreuve pratique « Cibles Couleurs » : cette épreuve est obligatoire, mais non pénalisante, elle consiste à faire passer au stagiaire, pendant la période de formation en alternance, la ou les cibles en suivant le protocole défini par la FFTir ;

D – Stage en situation auprès d'un club : Le stage en situation dans un club devra être validé par le RFL après la signature du tuteur et du Président,
Le stage en situation est une partie importante de la formation et pourra ne pas être validé s'il apparaît au RFL qu'il n'a pas été réellement conduit.

COUT DE LA FORMATION

Le coût global de la formation est de **75€**.

La Ligue prend en charge les documents à posséder : Livret du Jeune Encadrant et Passeport Formateur.

INSCRIPTIONS

Dossier d'inscription à envoyer à la Ligue, à l'attention du RFL, **avec l'avis motivé du Président du Club**, avant le

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30/10/2018

Avec le chèque correspondant (75,00 € par candidat) à l'**ordre de la LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE LORRAINE**.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur arrivée et dans la limite de 6 (six) candidats. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Une confirmation d'inscription sera adressée par mail à chaque candidat retenu après le 30 octobre ; pour les candidats non retenus, le chèque établi pour les frais d'inscription sera retourné par voie postale.

Nous vous remercions de votre compréhension.

∴

Les Présidents de Club sont priés :

- **de communiquer aux candidats les informations ci-dessus,**
- **d'apporter une attention toute particulière aux stages en situation dans leur club,**

L'Equipe Technique Régionale